



L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/235

Givrins, mai 2021

POURQUOI, QUAND ET OÙ TENIR MON CHIEN EN LAISSE ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage !

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

→ Du 1^{er} avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

→ Toute l'année



- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité: selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du **1^{er} avril au 15 juillet**. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

« Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse. De petits animaux, comme des oiseaux qui nichent au sol, peuvent être ses proies. Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé ».

Mon chien a le droit de pouvoir courir et de se dépenser !



« Il est nécessaire que votre chien puisse avoir des moments pendant lesquels s'ébattre. En dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, votre chien peut être en liberté sous votre contrôle en forêt et dans les prairies attenantes situées en zone agricole, sous réserve d'autres réglementations spécifiques au site ».



Rappel : art. 70, alinéa 4 du règlement communal de police ; « sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse ».

Plus d'informations sur : www.vd.ch/bonnes-pratiques-nature

RAPPEL POINTS DE COLLECTE ET DECHETERIE

Points de collecte :

Afin de garantir la tranquillité de tous, nous vous rappelons que le dépôt du verre usagé et du PET est **strictement interdit** le soir à partir de 20h00, en semaine, et toute la journée les dimanches et les jours fériés.

Ramassage des ordures ménagères :

Le dépôt des sacs poubelles se fait uniquement **le lundi matin avant 9h00**. Pas de dépôt la veille ! Les containers doivent être repris le jour même. Si le lundi est un jour férié, le ramassage s'effectue le mardi (*les règles du lundi sont applicables au mardi*).



Déchèterie - Benne à plastique :

La benne à plastique n'est pas un camion poubelle ! Les déchets assimilables à de l'ordure ménagère (pots plastiques de jardin, emballages lessive, sacs plastiques divers, emballages alimentaire, petits plastiques, chaussures, berlingots divers, sacs papier, bouteilles plastiques d'huile ou de vinaigre ou encore des sacs poubelles noirs) ne doivent pas y être mis !

Cette benne est destinée à accueillir les déchets plastique volumineux, **qui ne rentrent pas dans un sac poubelle 110 litres** (gros emballages, valises, éléments de serre, caisses, etc.) uniquement !

Traitement des déchets :

PET-RECYCLING SCHWEIZ

CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

COMMUNE DE GIVRINS
1271 GIVRINS

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de
2749 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2020. Ces quelques 99'789 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:

ENVIRON 8247 KILOGRAMMES DE GAZ À EFFET DE SERRE

ENVIRON 2612 LITRES DE PÉTROLE

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!

2020

Jean-Claude Würmli
Directeur

PET-Recycling Schweiz, Naglerwiesenstrasse 4, 8049 Zurich, info@prs.ch, petrecycling.ch 11652

Quelques chiffres 2020 (2019) :

118	(118)	Tonnes de déchets ménagers
7	(9)	Tonnes de déchets encombrants
28	(41)	Tonnes de papier
23	(13)	Tonnes de carton
57	(42)	Tonnes de verre
17	(11)	Tonnes de ferraille
29	(37)	Tonnes de bois usagés
3	(1)	Tonnes de fer blanc et alu

La Commune de Givrins a également reçu un « Certificat environnemental », émit par Pet-Recycling Schweiz, pour avoir collecté un total de **2'749 kg** de bouteilles à boissons en PET durant l'année 2020, soit quelques **99'789 bouteilles**.

CONSOMMATION ET FACTURE D'EAU 2020

La Municipalité tient à rappeler aux propriétaires qu'il est obligatoire de faire **curer leurs canalisations** ! Elle porte également leur attention sur le fait qu'il serait bien de **vérifier/contrôler régulièrement l'état de leur chauffe-eau**, plus précisément la soupape de sécurité.

En effet, cette dernière peut être source de fuites d'eau potentiellement conséquentes et il faut parfois attendre la facturation avant de s'en apercevoir.

De plus, il est recommandé de procéder, de temps en temps, à un contrôle systématique de votre compteur d'eau. Pour ce faire, il vous suffit de vous assurer qu'aucun appareil n'est en fonction (lave-linge/vaisselle, arrosage, etc.) et vérifier que le compteur ne tourne pas.

Aussi, si pendant quelques jours, votre maison devait être vide, contrôlez et notez le nombre de m³ affiché avant de partir et à votre retour.

Ceci permettrait de détecter plus rapidement d'éventuelles fuites et donc, de limiter les dégâts qui en découleraient.



TENNIS-CLUB DE CHESEREX-GINGINS (TCCG)



Le Tennis-Club de Chésereux-Gingins (TCCG) est heureux de vous annoncer qu'il a tout récemment remanié sa grille tarifaire, en proposant notamment une offre attractive pour les familles.

Divers cours et stages sont proposés hiver comme été. De plus, cette année, le TCCG et *Swisstennis* collaborent pour le développement du Kids Tennis Academy : une formation ludique pour les juniors et qui permet aux parents un suivi clair et interactif de l'évolution de leur enfant sur le site internet *Kids Tennis*.

Le TCCG souhaite également vous informer que l'association *Swisstennis* fête cette année ses 125 ans et qu'elle profite de cette occasion pour proposer aux nouveaux membres seulement un abonnement 2021 à un prix préférentiel.

Le TCCG, qui possède 3 courts extérieurs idéalement situés au pied du Jura, est heureux de vous accueillir pour cette nouvelle saison qui a commencé le 1^{er} avril.

Pour de plus amples informations sur le club :

Site web : www.tennis-cheserex.clubdesk.com ou par e-mail : tccg@tennis-cheserex.ch

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE EN BORDURE DES ROUTES COMMUNALES



Soucieuse de la protection de la biodiversité, notamment en bordure des routes communales, lors des travaux d'entretien et de fauchage des talus, la Municipalité a décidé de mener une expérience pilote, cette année, consistant à conserver la végétation des talus intacte, durant la période estivale, aux endroits appropriés.

C'est pourquoi, la végétation des talus sera coupée uniquement lorsque c'est nécessaire, c'est-à-dire aux endroits qui garantissent la visibilité de la circulation pour la sécurité des usagers, ainsi qu'aux endroits où une végétation envahissante est détectée. Une coupe complète sera effectuée en fin de saison.

Si cette expérience devait s'avérer concluante, cette manière de procéder deviendra la règle !

CONSEIL COMMUNAL – SECRETARIAT

Législature 2021 - 2026

Le Conseil Communal est à la recherche active d'un/e secrétaire pour la nouvelle législature 2021 – 2026.

Pour d'éventuelles questions ou en cas d'intérêt, merci de prendre contact avec

Mme Nathalie Vez – Raymond :
par téléphone au 079 607 73 92
par mail à nathalie_vez@yahoo.fr.



LA POSTE – BOÎTES AUX LETTRES PUBLIQUES

Nouvelles heures de levées à partir du 30 mai 2021

Adresse	Anciennes levées			Levées à partir du 30 mai 2021		
	Lu-Ve	Sa	Di	Lu-Ve	Sa	Di
Chemin des Lattes 2A	10h00	08h30		10h00		
Route de la Gare 10	09h15	08h15		09h15	09h00	
Route de la Scie 1	17h30	08h15		16h00		



Greffe Municipal - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins
Tél. 022/369.90.20
Courriel : greffe@givrins.ch
Site internet communal : www.givrins.ch